

**PROCES VERBAL DE
LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MARS 2014**

Direction Générale
des Services

Nombre de Conseillers en exercice : 29
" " présents : 28
" " ayant donné pouvoir : 1
" " votants : 29

Date de la convocation : 24 mars 2014

Date de l'affichage : **14 MAI 2014**

PRESENTS M. PERNOT, Mme MARTIN, M. DUSSOUILLEZ, Mme BAILLY, M. MATHIEU, Mme DELACROIX, M. SAILLARD, Mme BENOIT, M. GRENIER, Mme TBATOU, M. BONJOUR, Mme BADOR, M. BINDA, Mme DOUARD, M. CUSENIER, Mme ROUSSEAU, M. VUILLEMIN, Mme MILLET, M. BERNARD, Mme SEGUIN, M. BOUVET, M. TISSOT, Mme FILIPPI, M. VUILLERMOZ, M. DUPREZ, Mme GUICHARDIERE, M. LENG, Mme RAME

ABSENTS : Mme JANIN

X X X



Avant de débiter la séance, une minute de silence est observée suite au décès de M. **George MARIE**, élu de 1977 à 1983, adjoint.

M. DUPREZ prend la parole et évoque l'amitié de Monsieur **George MARIE**, il rappelle sa présence dans la campagne électorale et présente ses sincères amitiés à sa femme et ses enfants.

En sa qualité de doyen, **M. BOUVET** déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue à tous les nouveaux conseillers municipaux et souhaite des débats constructifs pour les 6 années à venir malgré les divergences d'opinion.

Il rappelle la tradition et sollicite la présence à ses côtés du benjamin de l'équipe, M. **VUILLERMOZ**.

Mme JANIN est excusée pour cette séance, le pouvoir est donnée à M. BERNARD.



INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. BOUVET procède à l'installation du Conseil Municipal ainsi qu'à l'élection du Maire.

« Ont été élus Conseillers Municipaux le Dimanche 23 mars 2014 dans l'ordre du tableau :

M. Clément PERNOT
Mlle Annelise MARTIN
M. David DUSSOUILLEZ
Mme Arielle BAILLY
M. Jean-Yves MATHIEU
Mme Véronique DELACROIX
M. Guy SAILLARD
Mme Ghislaine BENOIT
M. Pascal GRENIER
Mme Rahma TBATOU
M. Sébastien BONJOUR
Mme Sandrine BADOR
M. Pierre BINDA
Mme Catherine DOUARD
M. Alain CUSENIER
Mme Catherine ROUSSEAU
M. Joël VUILLEMIN
Mme Laurence MILLET
M. Antoine BERNARD
Mme Patricia SEGUIN
M. Serge BOUVET-dit-MARECHAL
Mme Céline JANIN
M. Pascal TISSOT
Mme Brigitte FILIPPI
M. Arnaud VUILLERMOZ
M. Jean-Louis DUPREZ
Mme Catherine GUICHARDIERE
M. Stéphane LENG
Mme Marianne RAME

Il est précisé que l'ordre du tableau sera modifié après l'élection du Maire et des Adjoints (Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux classés en fonction du nombre de suffrages obtenus et par priorité d'âge).

ELECTION DU MAIRE :

M. BOUVET : Le quorum étant atteint, nous allons procéder à l'élection du Maire.

Certains termes des articles L.2122.4 et 2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont rappelés :

« le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

- Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. »

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu".

- "Nul ne peut être élu Maire s'il n'est âgé de 18 ans révolus".

Après avoir désigné, Mme Marianne RAME et M. Antoine BERNARD, assesseurs, il est procédé au recensement des candidats.

M. MATHIEU intervient. Il rappelle les fonctions attribuées au Maire et évoque les qualités que nécessitent ce poste : le goût de la responsabilité, le sens de l'engagement de l'intérêt général, du bien commun, de l'ouverture aux autres. « Nombres d'entre nous les ont. Par contre, avoir la connaissance et l'amour de son patrimoine, de son territoire bâti et non bâti, donner confiance aux investisseurs, avoir l'esprit d'initiative pour favoriser l'implantation d'entreprises de production sur un territoire, obtenir la confiance des employés municipaux et vouloir développer un lien social sur l'ensemble de la ville : là je présente, dans ce cadre, un homme qui rassemble l'ensemble de ses qualités : Clément PERNOT ».

Une seule candidature est proposée : celle de M. Clément PERNOT.

Le vote débute et chaque conseiller municipal est appelé à venir déposer le bulletin de vote dans l'urne.

Après avoir procédé aux formalités d'usage, M. Clément PERNOT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions (25 voix pour et 4 nuls pour un total de 29 suffrages exprimés).

M. PERNOT : Mes Chers Collègues,

Je voudrais tout d'abord remercier du fond du cœur, toutes les champagnolaises, tous les champagnolais ayant contribué, dimanche dernier, au succès de la liste « Vive Champagnole ».

S'il est difficile d'interpréter un résultat électoral, permettez-moi d'analyser celui-ci comme la preuve d'une certaine reconnaissance du travail mené par l'équipe municipale précédente.

Sur un rythme très soutenu, l'action de ce conseil durant les 6 dernières années fut motivée par un seul objectif : endiguer la chute de la population amorcée depuis de trop longues années. Les premiers résultats officiels actent la réussite de cette ambition ce dont nous pouvons tous nous satisfaire.

En ce jour, nous devons donc saluer tous les élus ayant siégé dans l'assemblée municipale 2008-2014. L'œuvre collective à laquelle ils ont contribué, est vitale pour la pérennité de notre ville. Je ne le répéterai jamais assez, la richesse durable d'une ville : c'est sa population.

Un vote c'est également une projection vers l'avenir, et je retiens du scrutin de dimanche, la confiance renouvelée auprès des hommes et des femmes de l'équipe majoritaire sortante. Il est très difficile au cours d'un mandat de mesurer le soutien réel de la population dans les actions engagées. On l'espère. On l'imagine. On le sonde mais on ne détient jamais de certitude.

Le résultat de dimanche a levé un certains nombres interrogations. Cette confiance renouvelée acte l'ambition qui nous anime, d'accentuer, de renforcer les politiques menées jusqu'ici en matière de logement, d'économie, d'attractivité et d'ambiance de ville, pour que

Champagnole, forte de son prestigieux passé soit la ville que l'on aime habiter, soit la ville que l'on souhaite rejoindre.

Maintenant je veux, mes chers collègues, vous remercier de la confiance que vous venez de m'accorder, je m'efforcerai comme durant les dernières années d'en être digne.

Ceint de cette écharpe, je me tournerai vers mes proches de ma sphère privée. L'exigence de la fonction de Maire les contraint souvent, et je veux les remercier publiquement, de leur patience et de leur grande compréhension. J'associe dans cette reconnaissance tous mes collaborateurs, sachez que ce n'est pas toujours drôle de travailler tous les jours à mes côtés. Un grand merci à eux.

Donc, c'est fort de ma première expérience que je peux vous assurer qu'administrer une ville n'est pas une chose facile. La grande diversité des dossiers traités impose la multiplicité des talents ; il s'agit forcément d'un travail d'équipe. C'est pourquoi chacun dans le respect des règles du fonctionnement municipal pourra s'impliquer et disposera des moyens nécessaires pour remplir notre mission au service de Champagnole pour un meilleur bien être de ses habitants.

Nous nous inscrivons dans la continuité républicaine. Notre conseil municipal prolongera le travail de nombreuses Champagnolaises et Champagnolais qui comme vous dans le passé, ont su faire preuve de courage pour accepter la responsabilité d'être candidat au poste de Conseiller Municipal animé par la seule ambition de servir les autres.

Nous héritons de cette histoire, de l'histoire qui a construit Champagnole. Cela nous oblige.

Il nous appartient aujourd'hui de saisir le témoin et d'œuvrer sans relâche pour maintenir et développer cet héritage, notre réussite passera, j'insiste encore sur le sujet, par la croissance de la population.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de chacun d'entre vous pour mener à bien ce combat difficile. Comme lors du mandat précédent, chaque décision prise dans l'enceinte de ce Conseil Municipal sera évaluée en fonction de cet objectif.

Fort de mes autres mandats, j'userai de tous les moyens qui me sont alloués pour servir également la cause de notre territoire champagnolais, mais quelle que soit sa disponibilité, sa volonté, un homme seul n'est rien. C'est pourquoi je vous propose dès à présent de déterminer un nombre d'adjoints et de procéder à leur élection pour constituer la municipalité qui m'entourera.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

M. PERNOT : Avant de procéder à l'élection des Adjoints, il convient d'en déterminer le nombre.

L'article L.2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule :

"Le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal".

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à 8 le nombre des Adjoints.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS :

M. PERNOT : Selon l'article L.2122.7.2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

"Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si après deux tours de scrutin aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus...".

Après avoir procédé aux formalités d'usage et avoir constaté qu'une seule liste a été déposée, la liste conduite par M. David DUSSOUILLEZ obtient la majorité absolue (25 voix pour et 4 nuls pour un total de 29 suffrages exprimés).

Le Maire a déclaré Adjointes les candidats dans l'ordre suivant :

1^{er} Adjoint : David DUSSOUILLEZ

2^{ème} Adjoint : Annelise MARTIN

3^{ème} Adjoint : Jean-Yves MATHIEU

4^{ème} Adjoint : Arielle BAILLY

5^{ème} Adjoint : Guy SAILLARD

6^{ème} Adjoint : Véronique DELACROIX

7^{ème} Adjoint : Pascal GRENIER

8^{ème} Adjoint : Ghislaine BENOIT

Les Adjointes bénéficieront de délégations de fonction. Ces délégations sont nominatives et non attachées au poste.

Pour information, les attributions des Adjointes seront les suivantes.

1^{er} adjoint : Jeunesse, Communication, Événementiel

2^{ème} adjoint : Développement Culturel

3^{ème} adjoint : Cohésion Sociale, Cadre de Vie et Sécurité

4^{ème} adjoint : Affaires Sportives

5^{ème} adjoint : Urbanisme et Développement Durable

6^{ème} adjoint : Affaires Générales

7^{ème} adjoint : Vie Scolaire et Périscolaire

8^{ème} adjoint : Services aux Personnes

Avant de clôturer la séance, M. DUPREZ intervient et félicite M. PERNOT.

« Dans cette assemblée, les champagnolaises et les champagnolais ont décidé de nous confier pour les 6 prochaines années, la responsabilité de gérer la commune. Dans cette assemblée, les représentants de la liste CHAMPA J Y CROIS sont minoritaires. Nous l'affirmons haut, fort et clair, nous ne sommes pas dans l'opposition. Nous prendrons nos décisions en fonction des intérêts de la Ville et des valeurs que nous portons. Dans cette assemblée, parfois la majorité s'oppose à la minorité mais parfois c'est l'inverse, c'est ce qu'on appelle la démocratie. Nous invitons tous les électeurs, même ceux présents dans la salle, à venir plus nombreux aux séances du Conseil Municipal car trop souvent nous ne sommes qu'entre nous. Ils ont besoin de voir comment la démocratie fonctionne. Je l'espère ça peut leur donner des idées pour 2020. Nous prenons acte des votes de nos concitoyens, leurs choix nous honorent et nous responsabilisent. Le temps de la campagne est terminé. Nous devons, au delà de nos différences de valeurs, travailler ensemble pour toute la population. Minoritaires dans cette assemblée, nous entendons y être respectés ; exercer des responsabilités au sein des instances municipales et communautaires, être entendu dans nos propositions et avoir un traitement un peu plus honnête dans la communication municipale. Nous demandons simplement que les principes de la démocratie guident cette assemblée. Nous vous invitons quand même à regarder sans œillères et dogmatisme les propositions que nous avons faites. Vous verrez que ces propositions correspondent en partie à des besoins de la population. Bien évidemment, il faut augmenter la population. Ca tout le monde est d'accord et nous avons œuvrer pendant six ans pour que ça se passe. Nous continuerons bien évidemment.

Créer des lotissements de plus en plus en phase avec les principes de construction, renforcer la politique municipale en matière d'économie d'énergie, c'est un premier pas. La mise en pratique sera plus difficile mais vous pouvez compter sur nous pour concrétiser ses principes et engager des réelles actions. Je veux revenir sur le Champa Bus. Cette proposition correspond réellement à des attentes de la population. Beaucoup de nos concitoyens ont des difficultés à se déplacer en ville ou n'ont pas de moyens de locomotion ou un âge certain qui limite leurs déplacements. Force est de constater que la ville s'est étendue et qu'il est nécessaire de pouvoir relier en sécurité et régulièrement les points principaux de notre ville : hôpital, centre ville, foyers, services publics, plaine de jeux et d'amener la population au centre ville vers les commerces de proximité. Ce moyen de transport fiable diminuera le trafic des voitures et rendra un réel service. C'est aussi un argument pour faire venir la population.

Sur l'avenir, l'hôpital est incertain et nous en savons tous quelque chose. En 2008, vous disiez que vous ne seriez pas le Maire qui fermera la chirurgie. Nous savons ce qui s'est passé. Il y a un an nous avons lancé la défense des urgences, je salue la Présidente qui est dans la salle. Depuis, nous nous sommes tous rejoint tant mieux et soyons ensemble dans l'action. Nous espérons que M. le Maire nous aurons une autre issue que celle de la chirurgie. Notre proposition de participer au financement du scanner n'est pas une utopie. Elle est bien réelle, elle est possible, elle est légale. Rien interdit à une collectivité d'y participer. Avoir au plus tôt un scanner à l'hôpital, c'est apporter à la population un service de proximité qui évitera bien des déplacements, générera des économies pour notre système de santé. C'est aussi rapprocher les médecins libéraux de l'hôpital et c'est donner un réel développement à notre territoire mais aussi mettre l'agence régionale de santé devant ses responsabilités. Et d'aider ou non au développement de Champagnole. Sur d'autres points, nous avons déceler d'autres attentes. Nous devons impérativement apporter une réponse aux concitoyens de notre ville de confession musulmane qui souhaitent être enterrés dans cette ville. Dans les cimetières, d'autres villes ont souhaité mettre en place des structures adaptées. Cette pratique est en accord et en cohérence avec les principes de laïcité de notre république. Il est temps que

Champagnole rejoigne d'autres villes dans ces pratiques. Faire une campagne, c'est aussi rencontrer la population, aller dans les maisons, les immeubles et parcourir les rues de la Ville. Force est de constater que les trottoirs sont un peu dégradés, peu propices aux déplacements. De même si des immeubles ont été récemment rénovés à l'extérieur, il n'en est pas de même des cages d'escaliers. Beaucoup de nos concitoyens nous ont aussi alertés sur des points de pollution des bords de l'Ain. Nous vous avons déjà alerté sur ce dossier. Si nous voulons que Champagnole garde son image touristique, il est grand temps d'engager des travaux pour que l'Ain et ses rivages soient dignes de nos ambitions touristiques. Nous avons d'autres propositions mais soyez rassurés pendant ces 6 prochaines années, nous proposerons d'autres projets pour que Champagnole soit plus accueillante et agréable à vivre. Les champagnolais et champagnolaises peuvent compter sur notre détermination et notre pugnacité pour porter nos propositions, en toute transparence, soutenir et voter celles qui sembleront correspondre à nos engagements. Pendant les 6 ans du mandat à venir, les conseillers élus de la liste Champa J'y Crois seront dans cette assemblée et dans la ville, des élus dignes, respectés car respectables, au service de tous et toutes dans des relations saines et honnêtes. Comme tous, dans cette assemblée et dans la ville, nous sommes heureux et fiers de vivre à Champagnole.

Mesdames, Messieurs merci de votre attention.

M. PERNOT

«Je souhaite rebondir. Concernant le fonctionnement républicain et démocratique de notre assemblée, si tout système est perfectible, je crois que les 6 années passées ont démontré notre capacité à travailler ensemble sur les dossiers importants de la ville. Pour citer les dossiers les plus importants : l'évolution du système scolaire, les décisions ont été prises à l'unanimité dans le cadre de réunion de travail où l'ensemble du conseil municipal était réunie en dehors des commissions. Il y a eu également la problématique de la gestion de l'eau et l'implantation des grandes surfaces.... Donc le mandat passé, à montrer que nous avons pu travailler de manière efficace. Comme je le disais, tout système est perfectible et dès lors, que vous mesurerez une défiance quelconque, vous avez la responsabilité, en tant que chef du groupe de la minorité, de nous rappeler à l'ordre. Au regard des proportions nouvelles de ce conseil municipal, je serais encore plus attentif à ce que la minorité puisse travailler dans les meilleures conditions et nous veillerons à ce que le meilleur puisse lui être réservé. Je m'y engage publiquement devant l'ensemble des personnes ici présentes.

Cette campagne « de bonne tenue » (des deux parties) a vu un certain nombre de propositions émergées. Il est clair que ne pas envisager la possibilité d'étudier certaines propositions sous prétexte qu'elles ont été faites par la minorité, serait d'une stupidité affligeante. C'est pour cela qu'un certain nombre de propositions sera soumis à la municipalité afin que des groupes de travail puissent se pencher sur ces propositions et en mesurer la pertinence et l'efficacité. S'il y a un intérêt réel pour la population, elles seront intégrées et considérées.

Concernant le carré musulman, le sujet a déjà été abordé lors du conseil municipal précédent. C'est d'ailleurs avec Mme LEDUCQ que nous avons contacté les autorités culturelles, catholiques ou musulmanes, mais aussi les autorités laïques représentées par l'association des crématistes, pour que le cimetière évolue.

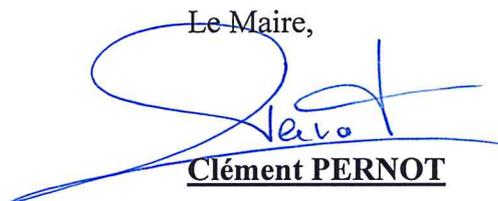
Concernant la chirurgie, vous avez raison de rappeler que j'ai eu la maladresse d'exprimer un propos trop enthousiaste ou peut être lié au manque d'expérience car je n'avais pas encore été Maire. J'ai pu constater que malgré des propositions et un dossier considéré comme très sérieux par les autorités médicales nationales, l'action de défense engagée (à l'époque) n'a pas été couronnée de succès et le service de la chirurgie a quitté Champagnole. Vous me

rappeliez à l'époque que ce sujet devenait politique et que notre partie politique devait prendre ses responsabilités et influencer le gouvernement « Fillon » pour que cette attaque en règle contre le service public de proximité en milieu rural cesse. Aujourd'hui, je vous renvoie le compliment concernant le partie politique et j'ose espérer que les autorités en charge de la politique gouvernementale sauront mettre fin à cette destruction massive, pas seulement à Champagnole mais dans le monde rural car c'est comme cela que l'on assèche un territoire. Aujourd'hui, nous sommes bien évidemment tous unis derrière Mme Chantal Martin, Présidente de l'association en charge de la défense du dossier, pour faire entendre la voix de la ruralité. J'espère une écoute compréhensive ou, tout au moins, la tenue des promesses faites par un certain candidat devenu Président qu'il s'agisse de l'hôpital, de la SNCF ou de la gendarmerie. La mobilisation doit donc être importante Mesdames et Messieurs.

Je rejoins également l'encouragement de M. DUPREZ à venir nombreux lors du conseil municipal mais également à toutes les assemblées (département et région). Les assemblées sont publiques et c'est ainsi que l'on se rend compte du niveau de responsabilité de chacun. Concernant la notion de service public qui dépend directement de la municipalité, je peux vous assurer Mesdames, Messieurs que je mettrais toutes mes forces, toute mon énergie pour que tous les services municipaux continuent de se développer dans l'excellence, pour répondre aux attentes de nos administrés. Voilà pourquoi notre engagement aujourd'hui prend toute sa consistance. Nous sommes partie pour 6 ans et on peut déjà se donner rendez vous dans 6 ans pour que l'on mesure l'évolution de notre ville. Merci pour la confiance accordée pour mener au mieux notre mission ».

M. PERNOT invite tous les champagnolaises et champagnolais au pot républicain.

La séance est levée à 12h20.

Le Maire,

Clément PERNOT

